Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 05/04/2022 à 16h12 Réference de l'AR: 008-200062388-20220331-D2022\_35-DE

2022/060

DEPARTEMENT
DES ARDENNES
ARRONDISSEMENT DE
VOUZIERS
VILLE DE
VOUZIERS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## **DELIBERATION n°2022/035**

Réunion du 31 mars 2022 à 19h00 sous la Présidence de M. Yann DUGARD, Maire.

En exercice : 29

Date de convocation : 23/03/2022 Nombre de Conseillers :

Date d'affichage : 23/03/2022 Présents : 22 Votants : 28

Présents à l'ouverture de séance : Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, Mme Séverine CHERDON, M. Pascal COLSON, Mme Geneviève COSSON, Mme Eva DERVIN, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, M. Olivier GODART, Mme Agnès HAUDECOEUR, Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Christophe LEBON, Mme Patricia LESUEUR, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Frédéric MULLER, Mme Françoise PAYEN, M. Hubert RENOLLET et Mme Magali ROGER

Excusés avec pouvoir de vote: Mme Barbara CORDONNIER CORNEVIN ayant donné pouvoir de vote à Mme Marie Claude BERGERY, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, ayant donné pouvoir de vote à Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Marc DESGEORGES ayant donné pouvoir de vote à Mme Marie Claude BERGERY, M. Benoit LAIES ayant donné pouvoir de vote à Mme Marie Claude BERGERY, Mme Gisèle LAROCHE ayant donné pouvoir de vote à M. Francis BOLY, M. Laurent MOREAU ayant donné pouvoir de vote à M. Yann DUGARD

Secrétaire de séance : M. Frédéric MULLER

## Objet: PROJET D'AGRANDISSEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE LUDOTHEQUE MICHEL ORTEGA

La Bibliothèque-ludothèque Marcel Ortega, présente à l'espace culturel Les Tourelles depuis 1993, connait une forte augmentation de ses activités et notamment depuis 2018 avec l'ouverture d'une ludothèque.

Aujourd'hui, le service manque de place pour développer de nouvelles animations, ouvrir de nouveaux services et répondre aux normes d'accessibilité en vigueur.

La bibliothèque-ludothèque accueille aujourd'hui de nombreux publics et partenaires (les scolaires des différents pôles, les maisons de retraite, la PMI, le FJEPCS, ITEP Belleville, foyer de vie val des Marizys...) sur des créneaux bien identifiés et en même temps que le public. Le service souhaite élargir son offre : il a commencé par exemple à développer un coin ado, mais aussi un espace facile à lire. Ces différents projets sont naissants et manquent de place pour s'étoffer.

Comme cela a été présenté en commission affaires culturelles, la bibliothèque-ludothèque pourrait déménager dans l'ancien tribunal et ainsi gagner l'espace nécessaire et développer les services attendus par la population (espace de travail calme, mise à disposition d'outil numérique et informatique, groupe d'apprentissage de langue, de nouvelles animations....)

Ce bâtiment accueillerait ce service municipal, ainsi que l'office du tourisme et de nouveaux services culturels comme une micro-folie, et/ou un fab-lab ou autres.

La bibliothèque occuperait une partie du rez-de-chaussée avec certainement les collections adultes et une partie de l'étage avec la ludothèque et les collections jeunesses.

En lien avec le Projet Culturel de Territoire réfléchi depuis plusieurs années, la Communauté de Communes souhaite mettre en place de nouveaux services culturels. Cette opportunité permettrait à différents services communautaires de rejoindre le bâtiment (office du tourisme, et nouvelles activités culturelles).

Dans le cadre de sa compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », la Communauté de Communes prendrait en charge le cout total de ces travaux de rénovation.

Ensuite, en fonctionnement, les 2 collectivités auraient chacune à leur charge les services qu'elles gèrent.

La commune de Vouziers aurait donc toujours en charge le fonctionnement de la bibliothèqueludothèque. Serait donc à prévoir une hausse de 10 000€ des couts de fonctionnement du fait de l'augmentation de la surface et des nouvelles activités de la bibliothèque-ludothèque.

La contractualisation de ce fonctionnement entre les 2 collectivités, prendrait la forme d'un bail emphytéotique. Ce bail serait conclu pour une durée de 18 à 99 ans.

Le cout des travaux est estimé entre 2 et 2,5 millions d'euros, études et maitrise d'œuvre compris

Vu les accords de principes prononcés en commission mixte culture et tourisme le 14/03/22 sur les 3 points suivants :

- Prise en charge de l'investissement par la Communauté de Communes (17 voix pour, 3 voix contre)
- Prise en charge du cout de fonctionnement des nouvelles activités culturelles par la communauté de Communes
- Prise en charge du cout de fonctionnement de la bibliothèque ludothèque par la Commune de Vouziers (Pour ces 2 derniers avis, 18 voix pour, 0 contre).

## Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE par 21 VOIX POUR et 7 VOIX CONTRE :

- De remettre un avis favorable au projet de construction par la Communauté de Communes d'un espace culturel et touristique intégrant bibliothèque-ludothèque, nouvelles activités culturelles et office de tourisme
- De remettre un avis favorable au montage proposé via un bail emphytéotique et prise en charge de l'investissement par la Communauté de Communes et du fonctionnement par la Communauté de Communes pour l'office de tourisme et les nouvelles activités culturelles et par la Commune pour la bibliothèque ludothèque

Fait en mairie, le 04/04/2022

Yann DUGARD